

Vous êtes un futur étudiant de L1 qui allez-vous inscrire à l'IFSI de Clermont et vous êtes intéressé(e) par l'un des 46 logements gérés par les services du Centre Hospitalier Isarien (cf brochure) .

Afin d'éviter que des demandes de logement ne soient pas suivies d'attribution de logements et que **les étudiants débutant véritablement leur L1 à l'IFSI de Clermont** puissent être logés le jour de la rentrée, merci de suivre les consignes suivantes ;

Votre demande téléchargée , remplie est à nous renvoyer par mail à ifsi@chi-clermont.fr

- Si les critères d'attribution sont conformes**, elle sera à réception classée par ordre d'arrivée de la demande et ne sera traitée que lorsque **votre inscription sera effective**.

Attention

Nous ne transmettrons votre demande au service du patrimoine de l'établissement qu'une fois **votre inscription administrative effectuée et définitive** c'est-à-dire uniquement après l'envoi par courrier et réception de celui-ci à l'adresse administrative de l'IFSI de **votre dossier administratif complet avant la date butoir** et comportant impérativement

- Du chèque correspondant aux frais d'inscription universitaire (non remboursable)
- De L'attestation de paiement de la CVEC

Alors votre demande sera transmise et le service du patrimoine vous attribuera un logement en fonction des disponibilités.¹

- Si votre demande ne permet pas l'attribution d'un logement au vu des critères d'attribution**, nous vous informerons par mail le plus rapidement possible et vous pourrez alors chercher un autre logement soit grâce aux autres offres du site internet soit par vous-même.

La direction de l'institut

¹ En aucun cas nous ne pouvons être tenus responsables du fait que vous ne puissiez trouver de logement pour effectuer vos études